

**République Française**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 6 mars 2012 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau d'avancement au grade de professeur d'enseignement artistique hors classe est fixé comme suit pour l'année 2012 :

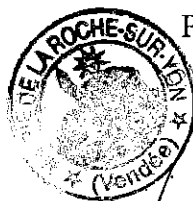
Nom	Prénom
CHARPENTIER	Serge

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera envoyée au Centre de Gestion, affichée et notifiée à l'intéressé.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 12 mars 2012

Le Maire

Pierre REGNAULT



Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du tribunal administratif.

Notifié le :

Signature de l'agent :